

# La Suisse refuse la fusion entre Orange et Sunrise

«*Déçu*» et «*surpris*» par la décision de L'autorité suisse de Concurrence (ComCo), – a déclaré un porte-parole de France Télécom ce 22 avril. Le groupe vient en effet de se voir **refuser la création d'un duopole entre Orange**, sa filiale locale, **et le deuxième opérateur mobile du pays, Sunrise**, filiale du danois TDC.

En cause pour la ComCo, un **problème de position dominante collective** : «*La société issue de la fusion aurait suscité, conjointement avec Swisscom, une position dominante collective sur le marché de la téléphonie mobile. De plus, l'opérateur de réseau le plus actif aurait disparu du marché.*»

Amer, le groupe rappelle que cette décision conforte «*la position dominante de **Swisscom** sur le marché suisse des télécommunications*». L'opérateur historique suisse détient **62% du marché du mobile**.

Ensemble, France Télécom et TDC ont déclaré que «*la décision de l'autorité suisse comme étant négative pour le consommateur et pour le marché des télécommunications suisses*».

Pour contrer cette décision, le groupe dispose de peu d'alternatives. **Abandonner ou faire appel de la décision de la Comco** dans les trente jours.